



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

1180

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Matières Organiques Exogènes à l'Agriculture (MOEA)

Traitement et valorisation des boues d'épuration

1. Libellé de la mesure

Traiter et valoriser les boues des stations d'épuration.

2. Explicatif du libellé

Mesure de base existante. Base légale : Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 12/01/1995 portant réglementation de l'utilisation sur ou dans les sols des boues d'épuration ou de boues issues de centres de traitement de gadoues de fosses septiques.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Assurer la valorisation de boues d'épuration stabilisées (structure et hygiénisation) afin de diminuer l'impact potentiel sur les masses d'eau.